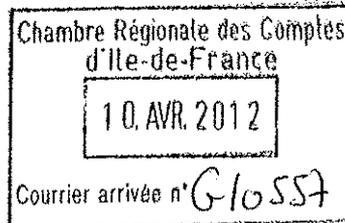


REPONSE DU PRESIDENT DU GROUPE ESCP EUROPE (*)

() Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L.241-11 du Code des juridictions financières.*



Le Président

CONFIDENTIEL

Monsieur Jean-Yves BERTUCCI
Président
Chambre régionale des comptes
d'Île-de-France
6 Cours des Roches
B.P. 226
Noisiel
77441 Marne-La-Vallée cedex 2

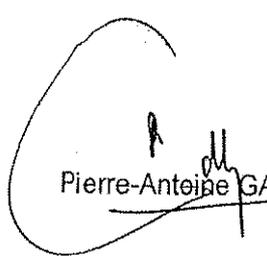
Paris, le 10 avril 2012

Monsieur le Président,

Le 29 mars dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion d'ESCP Europe.

Ce document n'appelle aucune observation de la part de la CCIP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre-Antoine GAILLY